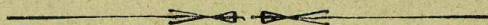


BULLETIN DE L'ASSOCIATION
DES
PROFESSEURS DE MATHÉMATIQUES
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC



SOMMAIRE

Statuts de l'Association, p. 1. — Assemblée générale du 30 octobre 1910, p. 3.
— Séance du Comité du 13 novembre 1910, p. 4. — Organisation des sections, p. 5. — Cotisations, p. 7. — Etat de la Société : Bureau, p. 7 ; liste des membres du Comité Central, p. 7 ; liste des membres, p. 8. — Avis du Secrétariat, p. 12.



Adresser les Communications
à M. SAINTE-LAGUË,
3, boulevard Jeanne-d'Arc, Douai (Nord).

Bulletin de l'Association
des
Professeurs de Mathématiques
de l'Enseignement Secondaire Public

Statuts

ARTICLE PREMIER. — Il est formé une *Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Secondaire Public*. Elle est ouverte à tous les professeurs en fonction, en congé ou retraités. Le Comité Central de l'Association peut nommer des membres honoraires. L'Association est déclarée conformément à l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901. Le siège social est au Musée Pédagogique, 41, rue Gay-Lussac, Paris (V^e).

ART. 2. — L'Association a pour but l'étude des questions intéressant l'enseignement des mathématiques et la défense des intérêts professionnels de ses membres.

ART. 3. — Elle institue ou encourage des réunions, des discussions, des enquêtes sur l'enseignement des mathématiques en France et à l'étranger. Elle publie un *Bulletin* qui paraît au moins trois fois par an, et emploie, en général, tous les moyens d'action qui lui paraissent efficaces. Elle communique, s'il y a lieu, les conclusions et les vœux adoptés par elle à l'Administration universitaire et aux Fédérations ou Associations professionnelles de membres de l'Enseignement.

ART. 4. — La cotisation annuelle est fixée à deux francs, à verser lors de l'inscription, puis en octobre des années scolaires suivantes. Le non-versement de cette cotisation après deux rappels est considéré comme une démission.

ART. 5. — L'Association est administrée par un Comité Central et un Bureau.

ART. 6. — Dans chaque Académie, les membres forment une section qui s'organise à son gré, à condition d'observer les statuts généraux

de l'Association. Cette section choisit chaque année un ou plusieurs correspondants chargés d'assurer les relations avec le Comité Central et le Bureau.

ART. 7. — L'Association se réunit en Assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, aux vacances de Pâques. Cette Assemblée est formée des membres présents de l'Association et de leurs délégués. Tout délégué doit être membre de l'Association, et ne peut disposer d'un nombre de voix supérieur au dixième du nombre des membres de l'Association.

Le Bureau est tenu de convoquer une Assemblée générale extraordinaire si sa convocation est demandée par la moitié au moins des membres de l'Association.

ART. 8. — L'ordre du jour de l'Assemblée générale est établi par le Comité Central; il est porté à la connaissance des membres de l'Association un mois au moins avant la date de l'Assemblée, sauf addition de questions urgentes. Toute question proposée par un dixième au moins des membres de l'Association sera inscrite d'office à l'ordre du jour.

ART. 9. — Un Comité Central de vingt membres est chargé de l'administration de l'Association. Il est élu chaque année en Assemblée générale; le vote est personnel; le vote par correspondance est admis; les membres sortants sont rééligibles.

En plus, le délégué des mathématiciens au Conseil Supérieur de l'Instruction Publique fait partie de droit du Comité Central.

Ce Comité se réunit au moins trois fois par an, à des dates qu'il fixe lui-même. Ses membres peuvent voter par procuration ou par correspondance.

ART. 10. — Le Comité Central élit, au scrutin secret, un Bureau composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, de deux Secrétaires et d'un Trésorier.

ART. 11. — Le Bureau représente l'Association dans toutes les démarches qu'il peut être utile de faire auprès de l'Administration universitaire ou des pouvoirs publics; il peut s'adjoindre, à cet effet, d'autres membres de l'Association.

ART. 12. — Toute modification aux présents statuts ne pourra être votée que par une Assemblée générale.



Assemblée générale du 30 Octobre 1910

Présidence de M. Blutel.

L'Assemblée procède à l'élection des membres du Comité Central prévu à l'article 8 des statuts : il y a 109 suffrages exprimés. Les membres élus obtiennent entre 100 et 108 voix. Le Comité Central est ainsi composé : M. BLUTEL, délégué des mathématiciens au Conseil Supérieur de l'Instruction publique, membre de droit, MM. BONIN, CHALORY, COMMANAY, DELCOURT, Mme FICQUET, MM. GILLANT, GRÉVY, HUART, LEMAIRE, LESGOURGUES, MAROTTE, MELLECOEUR, MONTEL, NIENECKER, SAINTE-LAGUË, Mme SALOMON, M. SERRIER, Mme VIMEUX, MM. VINET, WEILL.

L'ordre du jour appelle ensuite le choix des premières questions à mettre à l'étude.

M. BLUTEL fait remarquer que plusieurs de ces questions ont été déjà signalées et que parmi les plus importantes on peut mentionner la question de l'allègement des programmes de mathématiques dans les classes de Mathématiques A et B pour les lycées et collèges de garçons et la question de la préparation aux divers baccalauréats dans les établissements secondaires de jeunes filles.

En ce qui concerne les programmes des classes de Mathématiques A et B, M. BLUTEL rappelle que lorsqu'on établit les programmes actuellement en vigueur, on voulut satisfaire à certains desiderata, relativement à la préparation aux Ecoles du Gouvernement. Maintenant, les conditions ne sont plus tout à fait les mêmes et il serait possible d'obtenir des modifications à ces programmes. Par ailleurs, M. Blutel ne croit pas que l'on puisse revenir aux dix heures de mathématiques de l'ancienne classe de Mathématiques Élémentaires, car cela nécessiterait soit l'augmentation du nombre d'heures de classe pour des élèves dont l'emploi du temps est déjà surchargé, soit la réduction du temps consacré à d'autres enseignements. Il ne pense pas qu'aucune de ces solutions ait des chances d'aboutir.

Mme SALOMON rappelle que la préparation aux baccalauréats scientifiques n'est point organisée dans la plupart des établissements d'enseignement secondaire de jeunes filles qui voient leurs élèves aller chercher cette préparation dans des établissements libres.

Diverses autres questions sont proposées à l'étude de l'Associa-

tion. Notamment, M. HUMBERT signale la question des cours dictés ; M. DELCOURT voudrait que l'on s'occupât de l'enseignement des mathématiques dans les classes de Philosophie ; il déplore que des élèves de ces classes puissent négliger complètement l'étude des mathématiques. M. BLUTEL fait observer qu'on vient de modifier les programmes de sciences dans les classes de Philosophie et qu'avant d'aborder cette question, il serait bon d'attendre les résultats donnés par les nouveaux programmes. M. Gros signale encore la question de l'enseignement du dessin par les professeurs de mathématiques.

M. GRÉVY pense que si l'on veut aboutir, il ne faut point aborder simultanément un trop grand nombre de questions, et il lui semble suffisant de mettre à l'étude deux des questions qui viennent d'être signalées.

M. BLUTEL propose à l'Assemblée de mettre à l'étude les deux questions suivantes :

Allègement du programme de mathématiques dans les classes de Mathématiques A et B ;

Préparation aux divers baccalauréats dans les établissements d'enseignement secondaire de jeunes filles. Manière de rendre possible cette préparation. Revision des programmes de mathématiques.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du Comité du 13 novembre 1910.

Etaient présents : MM. BONIN, CHALORY, COMMANAY, DELCOURT, Mme FICQUET, MM. GRÉVY, HUARD, LESGOURGUES, MAROTTE, MONTEL, NIENECKER, SAINTE-LAGUË, Mme SALOMON, M. SERRIER, Mme VIMEUX, M. WEILL. Se sont excusés : MM. BLUTEL, GILLANT, LEMAIRE, MELLECOEUR, VINET.

Présidence de M. Grévy.

Le Comité s'occupe de la procédure à suivre pour organiser l'étude des questions choisies par l'Assemblée générale.

M. MAROTTE rappelle que l'on a proposé que le Comité Central se charge de l'organisation des groupements locaux et du choix des correspondants dans les diverses académies.

M. GRÉVY pense que le Comité Central n'a point à s'occuper de la façon dont les sections se constituent. Elles doivent être absolument autonomes et avoir pleine liberté pour organiser leur travail comme

elles l'entendent. Le Bulletin sera ouvert à toute communication intéressant l'Association ou les groupements. Le Comité Central devra fournir aux sections toutes les indications utiles ; il est chargé de réunir les rapports et les documents que les sections ou les membres de l'Association lui enverront. C'est l'Assemblée générale qui décidera quelle suite elle entend donner aux conclusions de ces divers travaux.

Après un échange de vues auquel prennent part MM. GRÉVY, MAROTTE, MONTEL, SAINTE-LAGUË, etc., le Comité se rallie à l'opinion de M. GRÉVY.

Le Comité élit ensuite son bureau conformément à l'article 10 des statuts. Le nombre des bulletins de vote est de 21. Sont élus :

<i>Président.</i>	MM. GRÉVY.
<i>Vice-Présidents</i>	BONIN, Mme SALOMON.
<i>Secrétaires</i>	MM. SAINTE-LAGUË, WEILL.
<i>Trésorier.</i>	SERRIER.

Le Comité autorise M. Serrier à délivrer cette année, pour les cotisations, des reçus envoyés par la poste.

Il s'occupe ensuite de la publication du premier numéro du Bulletin de l'Association.

Sur la proposition de M. MONTEL, il est décidé que ce Bulletin contiendra les statuts, la liste des membres de l'Association, le compte rendu de l'Assemblée générale du 30 octobre et un appel aux sociétaires pour la constitution des sections locales.

M. MAROTTE se met à la disposition de l'Association pour faire imprimer une partie du Bulletin comme tirage à part de la *Revue de l'Enseignement des Sciences*. Cela permettrait de réaliser une économie notable.

Après diverses observations de MM. GRÉVY et MAROTTE, le Comité charge le Bureau de faire ses efforts pour que le Bulletin paraisse avant le 15 décembre.

Organisation des sections.

Nous profitons de la voie du Bulletin pour remercier les nombreux collègues qui ont bien voulu, dès le début, répondre à l'appel du Comité provisoire. Nous les prions de vouloir bien encore nous

aider par une propagande aussi active que possible, car les résultats de nos études auront d'autant plus d'autorité que nous serons plus nombreux.

L'Assemblée générale du 30 octobre 1910 a retenu deux questions qui doivent être mises d'abord à l'étude :

A) Allègement du programme de mathématiques dans les classes de Mathématiques A et B.

B) Préparation aux divers baccalauréats dans les divers établissements d'enseignement secondaire des jeunes filles. 1. Manière de rendre possible cette préparation. 2. Revision des programmes de mathématiques.

Le programme des classes de Mathématiques A et B intéresse aussi bien les professeurs de Mathématiques spéciales et les professeurs du premier Cycle que ceux des classes du second Cycle, à cause des répercussions que peut avoir sur tout l'enseignement des mathématiques une modification apportée à ce programme.

Quant à la seconde question, elle est de la plus grande importance pour l'avenir des établissements secondaires féminins. Depuis quelques années, un grand nombre de jeunes filles ambitionnent le titre de bachelières qui leur ouvre les portes des facultés. Celles qui ne trouvent pas dans leurs lycées les moyens de conquérir le grade désiré, les quittent pour les établissements libres. Les membres de l'Association ont donc grand intérêt à étudier en commun les moyens d'organiser sans trop de fatigues pour les élèves et sans trop de frais pour les familles la préparation aux divers baccalauréats. Cette étude entraîne celle de la revision des programmes de mathématiques. Sans faire subir à ces programmes de grandes modifications, on pourrait peut-être, par une meilleure distribution, faciliter les études des futures bachelières sans nuire à la préparation du diplôme de fin d'études.

Le Comité a décidé de s'en rapporter aux membres de l'Association du soin de former des groupements ayant pour objet d'étudier ces questions. La formation de ces sections est prévue à l'article 6 des statuts. Le Comité centralisera les communications des sections et celles que les membres de l'Association voudront bien lui faire individuellement.

Une réunion du groupe parisien ayant pour objet l'étude de l'allègement des programmes de mathématiques dans les classes de Mathématiques A et B a eu lieu le 27 novembre, à 9 heures du matin, au siège social (Musée Pédagogique, 41, rue Gay-Lussac, Paris-V^e).

Une réunion ayant pour objet l'étude de l'organisation de la préparation aux baccalauréats et la modification des programmes de mathématiques dans les établissements d'enseignement secondaire de jeunes filles aura lieu le jeudi 15 décembre, à deux heures et demie de l'après-midi, au Siège social.

Ces réunions sont ouvertes à tous les membres de l'Enseignement secondaire que les questions étudiées peuvent intéresser.

Cotisations.

Les membres de l'Association qui n'ont pas encore payé leurs cotisations sont priés de les adresser à M. Serrier, trésorier, 21, rue Taine, Paris.

Etat de la Société

Bureau :

<i>Président.</i>	MM. GRÉVY, 71, rue Claude-Bernard, Paris, 5 ^e .
<i>Vice-présidents.</i>	BONIN, 28, rue Voltaire, Saint-Germain-en-Laye; Mme SALOMON, 183 bis, faubourg Poissonnière, Paris, 9 ^e .
<i>Secrétaires</i>	MM. SAINTE-LAGUË, 3, boulevard Jeanne-d'Arc, Douai; WEILL, 95, rue Denfert-Rochereau, Paris, 14 ^e .
<i>Trésorier</i>	SERRIER, 21, rue Taine, Paris, 12 ^e .

Liste des Membres du Comité Central :

MM. BLUTEL (St-Louis), membre de droit.	Mme FICQUET (Molœne).
BONIN (Saint - Germain - en-Laye).	MM. GILLANT (Boulogne - sur-Mer).
CHALORÉ (Carnot).	GRÉVY (Saint-Louis).
COMMANAY (Compiègne).	HUARD (Henri IV).
DELCOURT (Bar-le-Duc).	LEMAIRE (Arras).
	LESGOURGUES (Henri IV).

MM. MAROTTE (Charlemagne).	M. SERRIER (Louis-le-Grand).
MELLECOEUR (Vendôme).	Mme VIMEUX (Saintes).
MONTEL (Buffon).	MM. VINET (Saint-Germain-en-Laye).
NIENECKER (Evreux).	WEILL (Rollin).
SAINTE-LAGUË (Douai).	
Mme SALOMON (Lamartine).	

Liste des Membres.

MM.	MM.
ALBERT (Mlle), Marseille.	BLUM, Charlemagne.
ALBO, Toulouse.	BLUTEL, Saint-Louis.
ALMERAS, Saint-Louis.	BLUTEL, Carnot.
AMBERT, Mende.	BLUZOT, Nancy.
AMIEL, Libourne.	BOCQUET, Saint-Louis.
AMIEUX (Mlle), Victor-Hugo.	BOUCHEL, Arras.
ANDRÉ, Montbéliard.	BONCENNE, Voltaire.
ANDRIEU, Rennes.	BONDIEU, Nancy.
ANGELLOZ, Rouen.	BONIN, Saint-Germain-en-Laye.
ANZEMBERGER, Tours.	BOUCHER, Rennes.
ARNOULD, Condorcet.	BOUDART, Bordeaux.
AUBERT, Henri IV.	BOUDET, Buffon.
AUBRY, Versailles.	BOURGONNIER, Saint-Louis.
BALEZO, Saint-Louis.	BOURRAGUÉ, Rochefort.
BALLUE, Buffon.	BOUTEVIN, Toulouse.
BARBARIN, Henri IV.	BOUTILLIER, Condorcet.
BARÈS, Bordeaux.	BRACHET, Chaumont.
BASSELIN, Issoire.	BRÉVILLE, Caen.
BASTIDE (Mlle), Marseille.	BRICHET, Condorcet.
BAUD, Ajaccio.	BRIEZ (Mlle), Sedan.
BAUDEUF (Mme), Bordeaux.	BRION, Reims.
BAUDOT, Saint-Louis.	BRUNEAU, Laval.
BAUDOIN, Voltaire.	BRUNEL, Saint-Germain-en-Laye.
BAURENS, Auch.	BRUNNER, Saint-Servan.
BAYLE, Gap.	CADENAT, Dôle.
BELAYGUE, Albi.	CAHEN, Sorbonne.
BÉRARD, Nice.	CAHEN, Janson-de-Sailly.
BERTHIER, Laval.	CAIGNON, Lille.
BERTRAND, Chaumont.	CALLIER, Sens.
BIOCHÉ, Louis-le-Grand.	CALVET, Nantes.
BLAIN, Angers.	CALVET, Narbonne.

MM.

CARON, Oran.
 CARRIÈRE, Mende.
 CASABONNE, Nice.
 CASSIN, Valenciennes.
 CAUSSÉ, Albi.
 CHABOU, Toulouse.
 CHALORY, Carnot.
 CHANZY, Nancy.
 CHARVET, Buffon.
 CHATRY, Lille.
 CHAUDEY, Vesoul.
 CHAVADE, Brioude.
 CHOLLET, Versailles.
 CHRÉTIEN, Châlons-sur-Marne.
 CLAUDE, Toulon.
 CLÉMENT, Bayonne.
 COLLARDEAU, Dijon.
 COLLIN, Henri IV.
 COLLIN, Sedan.
 COLLOT, Chaumont.
 COMBET, Louis-le-Grand.
 COMMANAY, Compiègne.
 COROT, Saint-Louis.
 COTTON, Nice.
 COTTON (Mlle), Fénélon.
 COURRIADES, Toulouse.
 CUREL (Mlle de), Auxerre.
 DANELLE, Tours.
 DANTRELLE, Charleville.
 DARBON (Mlle), Bordeaux.
 DARTÈYRE, Thiers.
 DASTE, Angoulême.
 DAUVIN, Nantes.
 DAVIDOU, Alger.
 DAVY, Laval.
 DECOULX, Avesnes.
 DELARUE, Charlemagne.
 DELBOURG, Nice.
 DELCOURT, Bar-le-Duc.
 DELENS, Rouen.

MM.

DEROIDE, Lille.
 DESJARDINS, Arras.
 DETCHEBARNE (Mlle), Toulouse.
 DIVAN, Tours.
 DIVAT (Mlle), Lorient.
 DORLET, Bordeaux.
 DORLET, Roanne.
 DOTTAIN (Mlle), Guéret.
 DREUILHE (Mlle), Molière.
 DREYFUS, Poitiers.
 DUBESSET, Janson-de-Sailly.
 DUBOST-SOUTHON, La Châtre.
 DUBREUILLE, Saint-Omer.
 DUCATEL, Condorcet.
 DUFOUR, Nancy.
 DUMARQUÉ, Alger.
 DUMONT, Douai.
 DURAND, Saint-Louis.
 EISENMENGER, Rollin.
 ESTÈVE, Oran.
 FABRÉ, Pau.
 FABRE, Digne.
 FAIVRE, Dunkerque.
 FAURE, Aurillac.
 FAUGERON, Treignac.
 FAUVERNIER, Grenoble.
 FAVRE, Lorient.
 FICQUET (Mme), Molière.
 FINOT, Reims.
 FITTE, Toulouse.
 FITZ-PATRICK, Saumur.
 FLEUCHOT, Valence.
 FONT, Marseille.
 FOSSIER, Reims.
 FOULON, Charlemagne.
 FOURNERY, Orléans.
 FOURNIER, Montbéliard.
 FRAMBOISE, Rennes.
 FRIZAC, Bordeaux.
 FULCRAND, Rochefort.

MM.

GAFFRE, Caen.
 GARDE, Nantes.
 GARNON, Troyes.
 GAUDRON, Douai.
 GAUTHERON, Janson-de-Sailly.
 GAVOILLE, Toulon.
 GESNOT, Rennes.
 GEVREY, Ec. N. Sup.
 GILLANT, Boulogne.
 GIRARD, Moulins.
 GIRAUD, Michelet.
 GIRAUD, Charlemagne.
 GOSSE, Bordeaux.
 GOT, Agen.
 GOULIN, Condorcet.
 GRÉVY, Saint-Louis.
 GROS, Condorcet.
 GUILBERT, Vitry-le-François.
 GUITTON, Henri IV.
 HALPHEN, Versailles.
 HENNEQUIN, Caen.
 HOREL, Aurillac.
 HOUPIN, Montaigne.
 HUARD, Henri IV.
 HUMBERT, Janson-de-Sailly.
 HUMBERT, Louis-le-Grand.
 HURAY, Rouen.
 HURIEZ, Lille.
 ILIOVICI, Nancy.
 ISAY, Cainot.
 IZARN, Toulouse.
 JACQUET, Lakanal.
 JANET, Evreux,
 JUNGNÉ, Verneuil.
 KERAVAL, Louis-le-Grand.
 KLEIN, Le Mans.
 LABROUSSE, Toulouse.
 LACROIX, La Rochelle.
 LADET, Nantes.
 LAGACHE, Cambrai.

MM.

LALÉY, Rochefort.
 LAMOTTE, Vesoul.
 LANASPÈZE, Toulouse.
 LANGLAIS, Thiers.
 LAPIERRE (de), Orléans.
 LAPOINTE, Saint-Louis.
 LARGET-PIET, Angers.
 LEAU, Michelet.
 LEBEL, Dijon.
 LEBRUN, Michelet.
 LÉCONTE, Louis-le-Grand.
 LECOQ, Rennes.
 LECORNU, Médéa.
 LE COZ, Lorient.
 LE DIOURON, Nantes.
 LEFRANC, Versailles.
 LEFRANÇOIS, Grenoble.
 LE GENTIL, Nantes.
 LEHNBACH, Abbeville.
 LEHODEY, Lisieux.
 LELIEUVRE, Rouen.
 LEMAIRE, Condorcet.
 LEMAIRE, Arras.
 LEQUINTREC, Bordeaux.
 LE ROY, Saint-Louis.
 LEROY, Calais.
 LÉRY, Reims.
 LESGOURGUES, La Rochelle.
 LESGOURGUES, Henri IV.
 LÉVY, Saint-Louis.
 LHÉBRARD, Janson-de-Sailly.
 LHERMITTE, Troyes.
 LOUCHEZ, Maubeuge.
 LOYE, Voltaire.
 MALFREYT, Bastia.
 MALROUX, Aurillac.
 MALVAY, Angers.
 MANS, Albi.
 MARCOZ, Moulins.
 MARIAGE, Sedan.

MM.

MARIJON, Carnot.
MAROTTE, Charlemagne.
MARTIN, Rennes.
MARTINAND, Michelet.
MASCARET, Digne.
MATHIEU, Grenoble.
MATTON (Mlle), Lille.
MAUPIN, Angoulême.
MEHL (Mlle), Le Mans.
MEINRATH, Auch.
MELLECOEUR, Vendôme.
MELMOUX, Valence.
MENGEL, Perpignan.
MERCIER, Besançon.
MÉRIEUX, Saint-Louis.
METTEY (Mme), Montbéliard.
MEUNIER, Saint-Germain-en-Laye.
MEYER, Nantes.
MICHEL, Saint-Louis.
MICHEL, Rochefort.
MIGNON (Mlle), Reims.
MILLOT, Toulon.
MINEUR (Rollin).
MITAULT, Moulins.
MONTEL, Buffon.
MORÈRE, Rochefort.
MOSSÉ (Mme), Lille.
MOUNIER, Bayonne.
MOUTHON, Lakanal.
NANCELLE, La Châtre.
NAVEL, Saint-Omer.
NIENECKER, Evreux.
OBRIOT, Amiens.
OGER, Saint-Brieuc.
OLIVEDA, Carnot.
OLLIER, Cahors.
OUDOT, Bar-le-Duc.
OZIL, Toulon.
PAGÈS, Saint-Louis.
PAILLARD, La Flèche.

MM.

PALLUT, Dunkerque.
PAPELIER, Orléans.
PARISOT, Boulogne.
PARROD, Vesoul.
PECQUERY, Bordeaux.
PÉDEBUCQ, Castelsarrazin.
PÉRIER, Condorcet.
PEZÉ, Calais.
PICARDMOROT, Condorcet.
PLUCHERY, Lyon.
POIRIER, La Rochelle.
PONCHON, Lorient.
PORTALIER, Alger.
POURRILHON, Bayonne.
POUTHIER, Rollin.
PRADEL, Dijon.
PRÉVOST, Bar-le-Duc.
PRIOU, Châlons-sur-Marne.
PUIG, Toulouse.
PUZIN, Alger.
RANSON, Troyes.
RAYMOND, Bastia.
REBEIX, Bordeaux.
REBUFFEL, Nice.
RECH, Nancy.
REGNIER, Dijon.
REGNIER, Sedan.
RENAUD, Digne.
RESSY, Montbéliard.
REYNAUD, Bar-le-Duc.
RIBAILLER, Lorient.
RICHARD, Nancy.
RICHARD, Châteauroux.
RIEMANN, Louis-le-Grand.
RIEUMAJOU, Bastia.
RIGOLLET, Besançon.
RIVAL, Grenoble.
RIVARD, Le Mans.
ROCQUEMONT, Rouen.
ROLLIN, Cambrai.

MM.

ROPTIN, Cherbourg.
 ROSSIGNOL, Reims.
 ROTTÉ, Châlons-sur-Marne.
 ROUBAUD, Bordeaux.
 ROUBAUDI, Saint-Louis.
 ROUGER, Alger.
 ROUIL, Le Mans.
 ROUSSEAU, Dijon.
 ROUVIÈRE, Oran.
 SAINTE-LAGUË, Douai.
 SANSON, Bordeaux.
 SALOMON (Mme), Lamartine.
 SARCHÉ (Mlle), Brest.
 SARRAU (de), Rodez.
 SAUGÈRE (Mlle), Dôle.
 SAUVAGE, Alger,
 SCHLESSER, Versailles.
 SCHMIDT, Dunkerque.
 SERRIER, Louis-le-Grand.
 SOUVAY (Mlle), Rouen.
 SPINLER (Mlle), Saint-Louis.
 TAINGUY, Saint-Brieuc.
 THIBAUT, Nancy.
 THIÉBAUT, Nancy.
 THYBAUT, Henri IV.
 TOURRÈS, Alger.
 TRANCHARD, Nice.

MM.

TRESSE, Rollin.
 TROUILLE, Valenciennes.
 TURCÁN, Toulon.
 TURMEL, Buffon.
 VACHER (Mme), Rennes.
 VACQUANT, Charlemagne.
 VALIRON, Besançon.
 VALLÉE, Carnot.
 VAUTHERIN, Nice.
 VAUTHIER, Tourcoing.
 VAZOU, Epernay.
 VENARD, Rennes.
 VENARD, Remiremont.
 VERDEILHAN (Mlle), Marseille.
 VERRIER, Michelet.
 VIEILLEFOND, Buffon.
 VIGNES, Toulouse.
 VILLEMIN, Angoulême.
 VIMEUX (Mme), Saint-Germ.-en-L.
 VINET, Saintes.
 VINTEJOUX, Carnot.
 VIOLETTE, Caen.
 VOSGIEN, Louis-le-Grand.
 WEILL, Rollin.
 WEILL, Belfort.
 WOTTLING, Douai.
 XAMBEU (Mlle), Soissons.

Avis du Secrétariat

Pour éviter des frais d'envoi très onéreux et pour ménager le budget très réduit de l'Association, nous adresserons tous les exemplaires du prochain Bulletin destinés aux professeurs du même établissement à un seul d'entre eux et nous prierons le destinataire de vouloir bien faire la distribution à ses collègues en consultant la liste qui précède.